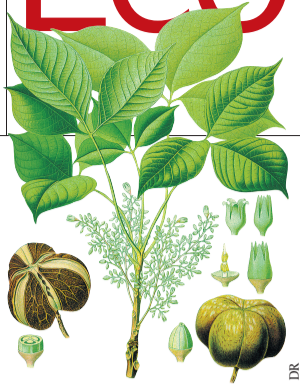


Matières premières

Le caoutchouc s'est apprécié de 20% cette année

Page 19



Swiss

Christoph Franz pourrait prendre la direction de Lufthansa

Page 17

Finance

Une moisson record de levées de fonds se profile en Asie

Page 21

SMI
6420,40 -0,64%

Dow Jones
10 761,26 +0,7%

Stoxx 50
2794,55 -0,29%

Dollar/franc 1,0041

Euro/franc 1,3186

Euro/dollar 1,3133

Rend. Emprunt Conf en % 1,492

Baril Brent/dollar 79,07

Once d'or/dollar 1275

La supervision financière au niveau européen devient une réalité

Directive Le Parlement européen doit approuver ce mercredi la création de nouvelles autorités communautaires, chargées de surveiller les marchés financiers, les banques et les assureurs. Elles seront opérationnelles au début de 2011

Richard Werly, Bruxelles

L'affaire sera bouclée ce mercredi à 13h. Négociés durant de longs mois entre la Commission (qui a le monopole de l'initiative législative), le Conseil (représentant les 27 Etats membres) et le Parlement européen, les textes instaurant une nouvelle supervision financière au sein de l'Union européenne (UE) seront votés à la mi-journée par les eurodéputés à Strasbourg à une large majorité.

L'accord conclu le 2 septembre à Bruxelles a le soutien des conservateurs du PPE, des socialistes, des libéraux, des Verts, et d'une partie des conservateurs britanniques qui forment un groupe distinct. «Nous bouclons là une étape décisive, confie la parlementaire libérale française Sylvie Goulard, rapporteure d'une partie du dispositif. L'UE crée, comme elle l'avait promis au G20 d'avril 2009, des autorités de supervision à la hauteur de ses ambitions.»

Les détails restent à régler

Contrairement à la loi Dodd-Frank qui, aux Etats-Unis, couvre tout le champ de la régulation financière, la législation européenne reste à compléter par les projets de directives ou de règlements actuellement en négociation sur les produits dérivés, les agences de notation et, surtout, les fonds alternatifs (hedge funds).

Trois autorités européennes de surveillance, derniers recours au-



En février 2008, Northern Rock est nationalisée. Les banques européennes seront surveillées. ARCHIVES

dessus des régulateurs nationaux, verront donc le jour au début de 2011: une Autorité bancaire européenne (ABE) basée à Londres, une Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (Aeapp) basée à Francfort et une Autorité des marchés financiers (AEMF) basée à Paris.

S'y ajoutera un Comité européen du risque systémique (CERS), groupe d'experts présidé par le gouverneur de la Banque centrale euro-

péenne et rattachés à celle-ci. Point important: les personnalités appelées à siéger dans ce comité chargé de surveiller, par exemple, l'apparition d'une bulle immobilière ou les menaces pesant sur des groupes financiers transnationaux, ne seront pas nécessairement des ressortissants de l'UE. Des personnalités de pays tiers, comme la Suisse, la Norvège ou les Etats-Unis pourront y être associées.

«Ces institutions, pour être effica-

ces, doivent être le plus ouvertes possible, poursuit Sylvie Goulard. Le pire, pour l'Europe, serait d'avoir, sous prétexte de supervision, une approche autocalibrée des réalités financières». Les trois nouvelles autorités sectorielles pourront passer outre les décisions de leurs équivalents nationaux dans trois situations: si ceux-ci violent le droit européen, s'ils sont en désaccord entre eux, ou bien si les Etats membres déclarent - ils seront finalement les

seuls à pouvoir le faire, contrairement à ce que prévoyait le projet initial - une «situation d'urgence». Une coopération de celles-ci est prévue avec les instances de régulation des pays tiers, comme la Finma en Suisse.

Tournant majeur

«Il s'agit d'un pas historique, confirme l'économiste Nicolas Véron, de l'Institut Bruegel, basé à Bruxelles. Ces autorités, les premières jamais mises en place à un niveau supranational, disposeront d'une autonomie juridique qui les rendra fondamentalement différentes des comités de régulateurs nationaux dont elles prendront la place. A elles d'acquiescer ensuite les nouvelles compétences qui en feront des acteurs essentiels...»

Restent quelques morceaux difficiles, dont le projet de directive AIFM sur les hedge funds, toujours bloqué par le Conseil à propos de l'accès des pays tiers au marché communautaire. L'autre question, plus générale, est celle de la future surveillance des groupes financiers et bancaires transfrontaliers dont les eurodéputés réclament la surveillance au niveau communautaire.

«Nos efforts doivent se poursuivre, pronostique Sylvie Goulard. La prochaine bataille portera sur la réglementation des infrastructures de marché, comme les agences de notation et les chambres de compensation. Ce n'est pas encore le grand soir de la régulation, mais ce vote est un tournant majeur.»

Le transport aérien se relève

Aéronautique
L'Europe reste à la traîne en 2010

AFP

La reprise du transport aérien est plus soutenue que prévu et les compagnies devraient enregistrer près de 9 milliards de dollars de bénéfices cette année, mais l'Europe est toujours à la traîne, selon l'Association internationale du transport aérien (IATA).

«La reprise du secteur a été plus forte et plus rapide que ce qu'on pouvait prévoir», a jugé mardi Giovanni Bisignani, le directeur de IATA, lors d'une conférence de presse à Singapour.

L'association, qui représente près de 230 compagnies aériennes, a revu en forte hausse ses perspectives pour l'année: elle table désormais sur des bénéfices de 8,9 milliards de dollars pour le secteur.

En juin, IATA prévoyait 2,5 milliards de bénéfices en 2010, après avoir d'abord envisagé une perte de l'ordre de 2,8 milliards de dollars.

Hausse de la demande

Le transport aérien avait été très durement touché par la crise économique, avec une chute du fret, moins de voyageurs et d'hommes d'affaires dans les avions, occasionnant des pertes abyssales ces deux dernières années.

Mais actuellement, les recettes des compagnies sont de nouveau portées par l'augmentation de la demande des passagers face à une augmentation modérée des sièges offerts. Par ailleurs, les coûts demeurent relativement stables, souligne IATA.

«Le trafic aérien est sensible à l'environnement macroéconomique», et donc à la sortie de crise, remarque Pierre Boucheny, analyste chez Kepler Capital Markets.

Des avocats suisses mêlés à l'affaire Wildenstein

Fraude La succession du collectionneur français fait l'objet d'une plainte pénale

Bettencourt, Wildenstein; les deux affaires politico-fiscales qui agitent les médias français partagent les mêmes ressorts et les mêmes suspects. Après les comptes genevois et le notaire veveysan de l'héritière de L'Oréal, c'est cette fois au tour de deux avocats zurichois de voir leurs noms apparaître dans des documents révélés par le site Mediapart. En jeu: la succession du collectionneur d'art Daniel Wildenstein, décédé en 2001 et dont le fisc français n'aurait vu qu'une infime partie.

Le milliardaire «mort ruiné»

Depuis 2004, la veuve Sylvia Wildenstein reproche à ses deux beaux-fils, Guy et Alec (aujourd'hui décédé) de lui avoir caché - ainsi qu'au fisc - l'existence de près de 4 milliards d'euros en œuvres d'art et en liquide. Les héritiers auraient dissimulé le gros de la fortune de leur père dans plusieurs trusts non déclarés aux îles Caïmans, à Guernesey et dans les îles Vierges avec l'aide d'un avocat zurichois, Adrian Hinderling. C'est ce dernier qui avait conseillé à Sylvia Wildenstein de refuser la succession, en 2001, évoquant l'imminence d'une en-

quête du fisc français à qui le milliardaire avait été présenté comme «mort ruiné». Des documents publiés par Mediapart montrent que dans les années suivantes, des centaines de tableaux déposés dans les ports francs de Zurich ont été transférés dans les trusts personnels des deux fils, ainsi que 22 millions d'euros sur un compte au nom de Adrian Hinderling chez UBS. «Et il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg», affirme au *Temps* l'avocate de Sylvia Wildenstein, Claude Dumont-Beghi, qui mène depuis 2004 une procédure civile contre les deux beaux-fils, leurs héritiers, l'avocat Adrian Hinderling ainsi que son successeur, Peter Altdorfer.

Claude Dumont-Beghi a franchi une nouvelle étape lundi, en déposant plainte pénale pour «trafic d'influence» et «corruption active et passive». Si cette procédure aboutit, un juge pourrait se pencher sur les montages fiscaux de Guy Wildenstein, proche de Nicolas Sarkozy et donateur de l'UMP. Claude Dumont-Beghi estime que seule une enquête pénale pourra éclairer cette affaire: «La plupart des preuves se trouvent en Suisse», affirme l'avocate. **François Pilet**

Face au ralentissement de la reprise, la Fed choisit d'attendre

Etats-Unis La banque centrale maintient son taux directeur

La banque centrale des Etats-Unis (Fed) a décidé mardi de maintenir sa ligne de politique monétaire en vigueur tout en se disant prête à prendre de nouvelles mesures de relance «au besoin» pour soutenir la reprise et un retour de l'inflation à un niveau acceptable.

Dans un communiqué, le Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) a noté comme en août que la reprise de l'activité et de l'emploi ralentissait, et a redit que le rythme de la croissance à court terme devrait être «modeste».

Le FOMC a aussi noté un ralentissement de l'investissement des entreprises et indiqué qu'il maintenait son taux directeur quasi nul en vigueur depuis la mi-décembre 2008, répétant que les conditions garantissaient qu'il le reste longtemps.

Comme lors des réunions précédentes, un des dirigeants de la Fed, Thomas Hoenig, a voté contre le texte final du FOMC, n'étant pas d'accord avec ce dernier point.

Pour Michael Gapen, économiste de Barclays Capital, la forte progression des mises en chantier (+10,5% par rapport à juillet) et le

rebond des permis de construire (+1,8%) «indiquent une stabilisation de la construction de logements et non la chute prolongée d'activité que craignaient certains».

Comme beaucoup d'autres économistes, Ian Shepherdson, du cabinet HFE, estime que la Fed n'aura pas d'autre choix à terme que de prendre de nouvelles mesures de relance monétaire. «Des preuves indiscutables d'une chute de l'économie» auraient fourni à Ben Bernanke les «munitions» nécessaires pour convaincre les membres du FOMC qui voient cela d'un mauvais œil, note-t-il. «Mais cela ne s'est pas produit.»

Pression sur le dollar

Le dollar accentuait nettement ses pertes mardi, l'euro dépassant 1,32 dollar après la fin de la réunion de la banque centrale américaine.

Vers 18h20 GMT (20h20 à Paris), l'euro cotait 1,3223 dollar contre 1,3060 dollar lundi vers 21h00 GMT. Il valait environ 1,3130 dollar juste avant la diffusion du communiqué de fin de réunion de la Réserve fédérale. Les

prix du pétrole se sont aussi nettement repliés mardi à New York, le baril de référence lâchant 1,34 dollar à 73,52 dollars à la clôture. **LT**

En vue

AIG 21	Michelin 19
BNP Paribas 19	Mong. Mining 21
Bridgestone 19	Swiss 17
Citigroup 21	Sunac 21
Goldman Sachs	Troni Solar 21
Goodyear 19	UBS 21
L'Oréal 15	Winsway
Lufthansa 17	Coking Coal 21

PUBLICITE



GABRIEL C. OLTRAMARE
JACQUES A. HOCHSTAETTER
JOHN F. EARDLEY
CHRISTIAN M. REISER
MICHEL A. BOSSHARD
ERIC BEAUMONT
FLAVIEN VALLOGGIA

AVOCATS
AU BARREAU DE GENÈVE

ONT L'HONNEUR DE VOUS ANNONCER
QU'ILS SE SONT ASSOCIÉ POUR LA PRATIQUE DU BARREAU

ALEXANDRE DE SENARCLENS
LL. M. GEORGETOWN UNIVERSITY

OLTRAMARE · HOCHSTAETTER · EARDLEY · REISER & ASSOCIÉS

16, RUE DE CANDOLLE · CH - 1205 GENÈVE

WWW.OHER.CH